

régionyon - Conseil Intercommunal du district de Nyon

Rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis no 08 – 2016 pour la participation de CHF 72'000.- - TTC du fonds régional TP affecté pour le réaménagement de l'arrêt de bus Mont-sur-Rolle, "La Ferme" (ligne CarPostal 10.840) et la participation aux frais de communication

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués,

La commission composée de :

- Mme Gudrun Russig, Signy
- Mme Mireille Gaillard, Perroy
- M. Jean-Claude Trotti, Coppet
- M. Michel Girardet, Gland (rapporteur)
- M. Michel Burnand, Vich (excusé)

S'est réunie le jeudi 3 novembre 2016 dans les locaux du Conseil Régional à Nyon, en présence de M. Pierre Graber, membre du Codir et Mme Emilie Bassetto, assistante pour le programme des transports publics et mobilité. La commission les remercie pour leurs explications complètes et précises.

Il importe tout d'abord de relever que l'initiative du réaménagement de l'arrêt de bus vient de la commune de Mont-sur-Rolle elle-même qui en a constaté non seulement son inconfort mais surtout sa dangerosité.

S'agissant d'une route cantonale, la commune n'a ni la possibilité d'en limiter la vitesse qui, à cet endroit est à 80 km/h, ni-même de réaliser un passage pour piétons. Une pose/dépose des passagers dans un virage où des véhicules peuvent rouler à une telle allure est incontestablement une source de grands dangers.

Un examen plus approfondi de l'emplacement fait encore ressortir d'autres problèmes, tout particulièrement pour les bus descendants :

- Il est en plein virage
- La partie goudronnée permettant d'accéder au bus n'est autre qu'un chemin débouchant sur la route principale, qui plus est d'une largeur à peine supérieure à celle d'un seul véhicule. Par conséquent l'attente doit se faire sur ledit chemin ou sur une banquette herbeuse étroite et en pente.
- Cela rend quasi impossible l'accès au bus pour des personnes à mobilité réduite ou simplement pour y monter ou descendre avec des poussettes ou caddies.

L'aménagement préconisé apportera une grande sécurité grâce à la réalisation :

- De trottoirs
- D'un marquage au sol
- D'un îlot empêchant de dépasser le bus lorsqu'il est à l'arrêt
- D'un éclairage adéquat

De plus, la création de quais d'une hauteur de 22cm répondra aux exigences de la loi sur l'égalité pour les handicapés.

CONCLUSIONS

Considérant tous ces aspects, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les délégués, d'accepter ce préavis et par conséquent :

1. D'accorder le crédit de CHF 72'000.- - TTC pour la participation au réaménagement de l'arrêt Mont-sur-Rolle "La Ferme" desservi par la ligne CarPostal 10.840
2. D'imputer le montant total de CHF 72'000.- - TTC sur le compte du fond TP affecté.

Pour la commission ad'hoc :

Gudrun Russig

Mireille Gaillard

Jean-Claude Trotti

Michel Girardet (rapporteur)

Nyon, le 7 novembre 2016